



### A.S.P.A.I.S.E

Square Marcel Pagnol  
BP 20036 - 62507 ARQUES CEDEX  
**06.51.88.39.10**  
ass.aspaise@gmail.com



### ALÉA

Association Littoral "Ecoute et accompagner"  
Maison des associations  
19 rue de Wicardenne - Bureau n° 14  
62200 BOULOGNE-SUR-MER  
**06.17.26.08.13** - rejane.laune@sfr.fr



### Aujourd'hui la Vie

930 avenue de Rosendaël  
59240 DUNKERQUE  
**03.28.69.66.60** - afmasp@wanadoo.fr  
www.aujourdhui-la-vie.fr



### Hémera

Développement des soins palliatifs  
790 route de Locre - 59270 BAILLEUL  
Tel : **03.28.48.72.27**  
timmermaneric@orange.fr



### La Main Tendue

Résidence d'Alembert  
21ter rue d'Alembert - 62100 CALAIS  
**07.82.42.65.63**  
asso@lamaintendue62.fr  
www.lamaintendue62.fr



### Association Opale - Aide et Présence

2 rue Neuve - BP 81 62630 ETAPLES  
**03.21.09.96.43** - aoap@orange.fr  
aoap.monsite-orange.fr

Associations de bénévoles (loi 1901) agissant en collaboration avec le réseau médical local - Membres de la SFAP (Société française d'accompagnement et de soins palliatifs).

conception : bang communication 03 21 35 56 91

# PRÉSENCE ÉCOUTE RENCONTRE

Des ASSOCIATIONS de BÉNÉVOLES  
formés aux soins palliatifs  
et à l'accompagnement des grands  
malades, de leur entourage et des  
personnes en deuil.



« Chaque personne a le droit de recevoir  
des soins de fin de vie de haute qualité,  
qui lui permettent de terminer son  
parcours dans la dignité. »

# SOIGNER ET ACCOMPAGNER

• Le but des soins palliatifs n'est pas d'aider une personne à mourir mais plutôt d'aider le malade à vivre de la manière la plus confortable possible avec sa maladie. Le malade est une personne vivante.

• La démarche palliative est une approche globale qui tient compte des besoins médicaux, sociaux, psychologiques et spirituels.

• Les soins d'accompagnement ne se limitent pas simplement au soulagement de la douleur et des symptômes, bien que ce soit là une partie très importante de ce type de soins.

## DES ACTIONS CONCRÈTES

- Informer le patient sur ses droits à l'accès aux soins palliatifs et à l'accompagnement, et aux directives anticipées conformément à la loi Léonetti Clayer ;
- respecter la volonté du patient ;
- améliorer la qualité de vie du patient ainsi que celle de ses proches ;
- favoriser la prise en charge des personnes en fin de vie à leur domicile.

Pour plus d'informations, consultez le site de la SFAP : [www.sfap.org](http://www.sfap.org)

## LES ASSOCIATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN SOINS PALLIATIFS

Des équipes d'accompagnants bénévoles, formés, coordonnés et soutenus qui proposent :

- un accompagnement des malades en établissements ou dans les lieux de vie, dès le début de la maladie grave ;
- un accompagnement des personnes âgées, isolées, résidant en EHPAD ;
- un accompagnement du deuil, en suivi individuel ou en groupe d'entraide ;
- des formations pour les bénévoles et les professionnels ;
- une information pour tous publics (conférences, manifestations, permanences, forums, presse...).

Vous disposez d'un peu de temps libre ?  
Rejoignez-nous. Renseignements auprès de l'association la plus proche de chez vous (au dos).